

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC DE KAMOURASKA

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil visant à améliorer la performance régionale et à participer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement provincial dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2019-2024*. Il doit couvrir l'ensemble des générateurs : résidentiel, industriel-commercial-institutionnel (ICI) et construction-rénovation-démolition (CRD).

La démarche de révision du PGMR est encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un PGMR sur leur territoire. À cet effet, elles doivent adopter un projet de plan révisé, au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du dernier plan. Le conseil de la MRC a ainsi adopté le nouveau projet de PGMR révisé le 9 février 2022.

La procédure officielle de révision d'un PGMR prévoit que le projet de plan soit soumis à une démarche de consultation publique afin d'impliquer les citoyens, de leur permettre de s'exprimer et proposer leurs idées. À la suite de la consultation, un rapport sera alors rédigé, et s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées au nouveau Plan. Le projet a été élaboré conjointement par l'organisme Co-éco et par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles de la MRC. La MRC prévoit l'entrée en vigueur du nouveau PGMR avant le mois de février 2024.

Contenu du PGMR

Le contenu du document est prévu par la LQE et se décline comme suit :

- Une description du territoire d'application
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent en GMR sur le territoire
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire et utilisées par le territoire
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre afin de contribuer aux objectifs nationaux
- Un plan d'action, des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre des mesures
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application

Performances territoriales et objectifs

La MRC de Kamouraska performe bien en gestion des matières résiduelles et est bien pourvue en matière d'écocentres. Selon l'exercice d'inventaire théorique proposé par Recyc-Québec, 69 % des 48 436 tonnes de matières résiduelles générées dans la MRC seraient récupérées. Cette performance est en partie attribuable aux grandes quantités générées par l'industrie agroalimentaire et à son taux de récupération très élevé. Au LET, on constate qu'en considérant les 3 grands secteurs qui génèrent des matières (résidentiel, ICI et CRD), la quantité moyenne enfouie est de 422 kg/habitant. La MRC vise une réduction de 10 % d'ici 2029.

À la suite d'une analyse détaillée de la situation, voici les mesures proposées dans le nouveau PGMR, regroupées en 7 orientations :

Orientation 1 : communication et information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Afin de motiver et guider tous les générateurs vers l'atteinte des objectifs, il est nécessaire de prévoir des actions de sensibilisation

1	Élaborer une stratégie de communication et d'ISÉ promouvant les 3RV et l'économie circulaire
2	Outiller l'industrie touristique et favoriser le tri chez la population saisonnière
3	Favoriser la présence et l'utilisation adéquate des ilots de tri publics
4	Organiser des ateliers de sensibilisation dans les écoles et les camps de jours
5	Organiser des visites des installations en GMR
6	Optimiser l'utilisation des points de dépôt pour les produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP)

Orientation 2 : concertation, leadership, recherche et développement

Ce bloc de mesures souligne l'importance de travailler de manière concertée à l'intérieur du territoire et avec ceux avoisinants. Par ailleurs, la MRC est particulièrement bien pourvue en organisations œuvrant en recherche et développement. Les CCTT, le Cégep, l'ITAQ, Co-éco et l'équipe en économie circulaire de la SADC lui confèrent l'opportunité de participer à l'innovation menant à la réduction de l'enfouissement.

7	Informers les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange sur la GMR
8	Maintenir une veille, favoriser la R&D et faciliter la mise en œuvre de projets offrant des solutions pour les matières identifiées comme problématiques, dans une logique d'économie circulaire
9	Élaborer un plan de gestion de débris après sinistres

Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives

Ces mesures visent à améliorer la clarté et la rétroaction aux usagers par rapport aux messages véhiculés, afin d'appuyer l'adoption de comportements souhaitables en réduction, réemploi et recyclage.

10	Mettre à jour, bonifier et harmoniser les « règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles »
11	Renforcer les mécanismes de rétroaction à la population par rapport au tri des matières
12	Mettre en place des incitatifs financiers à la réduction des déchets pour tous les générateurs
13	Renforcer les incitatifs pour la valorisation des résidus de CRD
14	Adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique

Orientation 4 : services et infrastructures

Ces mesures visent à s'assurer que les usagers disposent des services et infrastructures adéquates pour améliorer les performances de tri.

15	Optimiser les services de récupération des résidus verts au besoin
16	S'assurer du recyclage des plastiques agricoles souples
17	Optimiser les collectes à 3 voies et les collectes spéciales
18	Réaliser une étude de faisabilité sur la desserte des ICI par les services d'écocentres
19	Relocaliser ou réaménager l'écocentre de Saint-Pascal
20	Organiser le réemploi et le recyclage des encombrants valorisables

Orientation 5 : représentation

La MRC étant premier témoin des problématiques en gestion des matières résiduelles sur son territoire, elle peut proposer au gouvernement des orientations facilitant l'amélioration de la performance au niveau régional.

21	Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP
22	Faire le suivi auprès du MERN pour assurer le nettoyage des dépôts illégaux en terre publique
23	Demander au MTQ de ramasser les dépôts sauvages en bordure de ses routes
24	Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
25	Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers
26	Demander au gouvernement de poursuivre les efforts dans la gestion des plantes exotiques envahissantes
27	Demander au gouvernement d'exiger plus de transparence des recycleurs privés

Orientation 6 : soutien et accompagnement

L'objectif de ces mesures est de stimuler et de soutenir des initiatives en matière de réduction des déchets ou d'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

28	Stimuler et soutenir les initiatives des ICI et événements pour la planification et l'amélioration de leur GMR
29	Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
30	Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi

Orientation 7 : suivi et acquisition de données

Afin de mieux orienter les décideurs, la prise de données et la planification d'audit pour avoir un portrait plus clair des matières générées, récupérées et éliminées sur le territoire sont primordiales.

31	Effectuer des audits du contenu des 3 voies de collecte résidentielle et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
32	Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et Recyc-Québec par les municipalités

Une ressource accompagnera les municipalités pour la mise en œuvre du plan. Le comité d'orientation en GMR de la MRC aidera à la planification des actions quelques fois par année.

Pour nous donner votre avis

En allant sur la page web de la MRC de Kamouraska, tous les citoyens pourront :

- Participer au sondage en ligne concernant ce plan d'action, du 9 mai au 9 juin
- Trouver le lien pour participer à la consultation publique en visioconférence, du 31 mai à 19h
- Obtenir les informations pour déposer un mémoire
- Consulter le projet de PGMR

Pour d'autres suggestions, commentaires ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Ophélie Deschamps Lévesque, chargée de Projet, Co-éco

418-867-2628 poste 205

service-conseil@co-eco.org

